

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE**
(LOIRE ATLANTIQUE)**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU et Madame Geneviève MASSONET

EXCUSÉS : Madame Louise MOREAU, Monsieur Emmanuel LAURENT et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

ABSENTS : Madame Cécile BERNARD et Monsieur Frédéric CORBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Danielle RICHARD

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 12

Votants 12

DCA n°009/2022 - 7.1.8**Budget 2022 - dotations aux provisions pour dépréciation des actifs - virement de crédits numéro 01 /2022**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Comptable public a informé la collectivité que des restes à recouvrer, datant de plus de deux années, pour un montant de 99,83 euros, ont été constatés au budget du Centre Communal d'Action Sociale. Il est peu probable que ces restes à recouvrer le soient car ces dettes sont inférieures à 30,00 euros ou concernent des redevables en situation de surendettement.

Dans ce cas, la réglementation prévoit le provisionnement qui constitue une des applications du principe de prudence contenu dans l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il convient donc d'ouvrir des crédits budgétaires sur le compte 6817 pour un montant de 100,00 euros et de prévoir le virement de crédits suivant :

section de fonctionnement

Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
Compte	Montant	Compte	Montant
6817	100,00 euros	6042	100,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **PROVISIONNE** la somme de 100,00 euros ;
- **PREND ACTE** du virement de crédits numéro 01 /2022.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
ID : 044-200078079-20220704-DCA009_2022-DE

Délibération publiée le 07 juillet 2022

Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU




La secrétaire de séance,
Marie-Danielle RICHARD




